



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 06 juillet 2023

N°1011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gabriel Attal et Olivia Grégoire installent le Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté et en confient la coordination à la DGFIP

Alors que les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté sont mobilisés pour répondre et accompagner les professionnels impactés par les dégradations et les pillages, les ministres ont souhaité confier à la Direction générale des Finances publiques le soin de prolonger et pérenniser l'action de la Mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise (MAESC) au profit des entreprises.

La MAESC créée en juin 2021 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Eric Dupont-Moretti, Garde des Sceaux et ministre de la Justice, dans le cadre du Plan d'action national de sortie de crise, a pleinement rempli son rôle durant 18 mois grâce à la forte mobilisation de son Président, Gérard Pfauwadel, de son équipe et de l'ensemble des partenaires.

Ses missions sont désormais pérennisées et assurées par les services de la Direction générale des Finances publiques. Dans ce cadre, un Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté s'est réuni pour la première fois ce jeudi 6 juillet 2023 sous la présidence de Gabriel Attal, ministre délégué de l'Action et des Comptes publics, et Olivia Grégoire ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Cette structure permet de partager les diagnostics et de formuler des propositions conjointes au profit des entreprises et secteurs en difficulté en associant, autour de la DGFIP, la Direction générale des entreprises, la Direction générale du Trésor, la

Banque de France, la Direction de la Sécurité sociale, l'URSSAF-Caisse nationale, la Direction des affaires civiles et du sceau, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que l'ensemble des partenaires publics et privés qui interviennent pour soutenir les entreprises en difficulté.

Les conseillers départementaux de la DGFIP sont, depuis le lancement du Plan d'action national de sortie de crise en juin 2021, les points de contact privilégiés des entreprises en difficulté. Entre juin 2021 et juin 2023, ces conseillers dédiés ont ainsi accompagné quelque 30 000 entrepreneurs, principalement des micro-entreprises et des PME, aux côtés des commissaires régionaux aux restructurations et à la prévention des difficultés d'entreprises (CRP).

Ces conseillers ont porté dans chaque territoire l'action de l'État en faveur des entreprises fragilisées par la hausse des prix de l'énergie et sont aujourd'hui mobilisés pour soutenir et orienter les commerçants et artisans victimes des émeutes urbaines. Présents dans tous les départements, ces conseillers sont en première ligne pour informer et apporter les réponses de l'État face aux événements qui impactent la santé économique des PME et des artisans.

Contact Presse :

Direction générale des Finances publiques :

aline.royer@dgfip.finances.gouv.fr - isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr